

## Alain, la morale sociale

*Alain ici rejoint Rousseau (voir le texte en ligne sur le site). Le respect de la vie d'autrui est inné. Mais attention, son problème n'est pas de fonder le droit naturel ou la justice, il n'en a que faire. Si vous lisez le second paragraphe, il s'agit en réalité d'une condamnation de la guerre, et surtout des Etats qui la suscitent. Ce n'est pas la perspective du droit naturel, il ne s'agit pas d'une question théorique mais d'un texte contextualisé. Alain a été au front pendant la guerre de 14-18. C'est une condamnation du mensonge d'Etat ou si vous préférez de la raison d'Etat. Mais c'est aussi une condamnation de la morale issue de l'Evangile.*

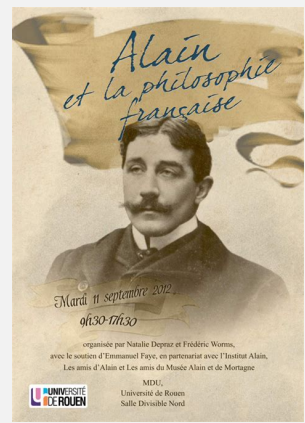
Je dis que le respect de la vie d'autrui n'est pas un devoir social, attendu qu'il existe indépendamment de l'existence ou de la nature d'une société quelconque. **Quand un homme tomberait de la lune, vous n'auriez pas le droit de le torturer ni de le tuer.** De même pour le vol ; je m'interdis de voler qui que ce soit ; j'ai la ferme volonté d'être juste et charitable envers mes semblables, et non pas seulement envers mes concitoyens ; et je rougirais d'avoir augmenté injustement la note à payer, qu'il s'agisse d'un chinois ou d'un nègre. **La société n'a rien à faire ici ; elle ne doit pas être considérée.** Ou alors, si je la considère, qu'exige-t-elle de moi, au nom de la solidarité ? Elle exige que j'approuve en certains cas le vol, l'injustice, le mensonge, la violence, la vengeance, en deux mots, les châtiments et la guerre. Oui, la société comme telle, **ne me demande que** de mauvaises actions. Elle me demande d'oublier pour un temps les devoirs de justice et de charité, seulement **elle me le demande** au nom du salut public, et cela vaut **d'être considéré.** C'est pourquoi **je veux bien que l'on traite de la morale sociale,** à condition qu'on définisse son objet ainsi : étude réfléchie des mauvaises actions que le Salut Public ou la Raison d'Etat peut nous ordonner d'accomplir.

### Quelques remarques

La morale sociale traite des devoirs de l'humain envers son semblable. Ces devoirs peuvent être étudiés soit dans la société en général, abstraction faite des rapports particuliers qui peuvent exister entre les humains, soit dans la famille et l'Etat où ils sont modifiés par l'existence de tels rapports. Les devoirs généraux de la vie sociale sont de deux sortes : devoirs de justice et devoirs de charité.

Ici, quoique non croyant, Alain pense dans une optique chrétienne (les devoirs de justice et de charité). Et ces devoirs renvoient aux interdits sociaux du Décalogue : ne pas tuer, ne pas convoiter, ne pas voler. « J'ai la ferme volonté » est même une manière de parler chrétienne. On peut donc admettre qu'il y a une dénonciation des Etats chrétiens qui renient les préceptes dont leur droit même est issu. Tous ces interdits qu'Alain assume pour lui-même sont des interdits liés à une Tradition religieuse.

Il faut considérer la tonalité du texte : il est extrêmement critique, c'est une dénonciation de la guerre et surtout de ceux qui la prônent et la déclarent.



Marion Duvauchel 30/9/y 07:56

**Commentaire [1]:** Il est donc inné pour reprendre des catégories oubliées mais drôlement commodes. Ou si l'on préfère il est universel, puisqu'il ne dépend pas de la nature des sociétés (traditionnelles ou modernes). La thèse d'Alain est qu'il n'a nul besoin que la société lui dicte une quelconque morale, parce que ne pas tuer n'est pas un devoir social mais un impératif au-delà de la société. Freud ne pense pas du tout ça. Voyez sa position sur cet aspect.

Marion Duvauchel 30/9/y 07:19

**Commentaire [2]:** C'est l'interdit de meurtre posé comme un donné naturel : un droit naturel donc ou une loi naturelle. Mais elle ne vient pas d'une loi transcendante mais d'un interdit singulier, (je m'interdis de voler qui que ce soit).



La premier paragraphe pose la question de la « morale naturelle » ou plus exactement l'affirme comme un donné. Mais aussi comme une « loi ». Lorsque Alain souligne que l'interdit du vol ou de l'escroquerie est un interdit propre, qu'il ne vient pas d'une loi extérieure, là on peut objecter. Le sens commun nous montre que tous n'ont pas la vertu morale du philosophe.

On est donc en droit de contester sur l'assertion en rouge. La société a tout à faire au contraire dans le domaine des interdits principaux. Comme l'éducation. On peut parfaitement éduquer à voler (l'habileté des pickpockets s'enseignent très tôt).

C'est donc un artifice rhétorique (*que l'on peut clairement voir, j'ai mis les deux phrases en rouge*) pour condamner plus violemment encore une société qui « ne me demande que de mauvaises actions, au nom de la raison d'Etat.

Notez bien la structure de la négation : ne ... que. Il faut souligner ici la tonalité du texte et les répétitions du verbe « demander », qui en fait relaie le premier terme « elle exige ». Autrement dit la société peut exiger de moi que je renie la morale « naturelle », universelle et que j'approuve « le vol, l'injustice, le mensonge, la violence, la vengeance », les châtiments et la guerre ». L'énumération (un peu chaotique) traduit l'état d'esprit du philosophe et sa révolte intérieure. La tonalité du texte s'accroît au fur et à mesure et la profonde colère du philosophe est perceptible.

Le texte aboutit à une nouvelle définition, (ironique et cinglante) de la « morale sociale », définition qui consiste en une condamnation sans réserve de la guerre. Guerre justifiée par cette morale sociale dévoyée et contre nature.

Et surtout, ce qui est dénoncé c'est le mensonge qui fonde cette morale sociale. La définition d'Alain met en lumière ce mensonge d'Etat.

L'antithèse : Alain est un véritable écrivain. Le texte est fondé sur une antithèse entre deux paragraphes.

La première idée :

pas besoin de morale sociale pour savoir qu'on ne doit pas tuer ou voler. C'est aussi un rejet de la morale chrétienne et l'affirmation d'une loi naturelle indépendante de toute culture et de toute religion. Non, il y a des cultures de l'honneur qui demandent de tuer en réparation. Il semble que dans l'humanité, ne pas tuer ne soit pas si évident qu'Alain le prétende.

La deuxième idée :

Elle est en contraste vigoureux avec cette première idée d'un droit naturel qui nous permettrait de vivre selon la paix et la justice, en dehors de toute morale acquise (par l'éducation et donc fournie par la société dans laquelle nous vivons). Alain réintroduit la société pour souligner que ce qu'elle peut exiger est le contraire de la loi naturelle (ou même de la loi morale qui stipule l'idée que nous avons quelques devoirs de justice et de charité).

Et donc, que la société (et l'Etat qui la représente) fonde sa morale sur un mensonge. Il redéfinit donc la morale sociale : si on l'admet, d'accord, mais on l'admet dans sa dure vérité, dans la lumière crue de l'analyse d'Alain.



Les Yézidis. Avec les chrétiens d'Orient, des martyrs nouveaux. Persécutés sourdement pendant des siècles. La morale sociale de l'islam doit être examinée... Elle montre que la « morale sociale » n'est pas universelle, et qu'elle ne se calque pas nécessairement sur le Décalogue. Et qu'une culture ou une religion peut dévoyer ces principes qu'Alain tient pour innés, et qui interdisent le vol et le meurtre. Le Coran, au contraire comme la morale sociale, invite à tuer au nom d'une morale religieuse plus haute que les droits naturels (qui sont oubliés ou ne concernent que les musulmans).

Le vol de non musulmans est parfaitement autorisé en régime musulman non cadré par la morale occidentale traditionnelle (issue du christianisme).

Je me demande ce qu'en penserait Alain.